



518300-LLP-2011-IT-COMENIUS-CNW

La Formation des Enseignants en Fédération Wallonie Bruxelles

**Myriam de Kesel, Bernard Tinant, Nathalie Matthys,
Divna Brajkovic, Jean-Luc Pieczynski**

Inforef (Belgique)
info@inforef.be

Résumé

Deux approches de formation initiales des enseignants sont organisées en FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES. Ces formations mêlent « savoir académiques » et « pratique professionnelle » dans des proportions variables.

- *Les formations initiales d'instituteur du primaire (élèves âgés de 6 à 12 ans) et (AESI) d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (élèves âgés de 12 à 15 ans) sont organisées dans le cadre des Hautes Écoles (HE) en un cycle de 3 ans et aboutissent à l'obtention d'un titre de bachelier professionnalisant.*
- *La formation initiale (AESS) d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (élèves âgés de 15 à 18 ans) est organisée dans les universités en un cycle de 5 ans et se conclut par l'obtention d'un master disciplinaire à finalité didactique ou en 6 ans par un complément de formation après un master disciplinaire spécialisé.*

Un projet de réforme structurelle de la formation initiale des enseignants (FIE) est actuellement à l'étude pour revoir la composition du paysage de l'enseignement supérieur. Ce projet prévoit d'allonger le cycle de formation en haute école et de construire de nouveaux référentiels de compétences. Cette démarche doit inclure une redéfinition du métier d'enseignant dans la multiplicité de ses missions : pédagogique, didactique, sociale et culturelle.

1. Formation initiale

1 Formation initiale des enseignants en Hautes Écoles : Agrégation de l'Enseignement Secondaire Inférieur (AESI)

Deux hautes écoles sont impliquées dans le projet Chemistry:

L'École Normale Catholique du Brabant wallon (VINCI ENCBW) située à Louvain-la-Neuve et son maître assistant en chimie: Nathalie Matthys.

HELMo Ste Croix situé à Liège et son maître assistant en chimie: Divna Brajkovic.

A. Organisation actuelle

L'agrégation de l'enseignement secondaire inférieur est organisée dans les catégories pédagogiques des Hautes Ecoles et concerne les enseignants qui interviennent dans l'enseignement obligatoire secondaire inférieur (élèves âgés de 12 à 15 ans).

Cette filière comprend différentes sous-sections dont les Sciences (biologie-chimie-physique)

Cette formation initiale est le fruit de l'application du décret «formation initiale des instituteurs et régents. du 12/12/2000 qui a été adapté en fonction du décret «d'harmonisation de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie Bruxelles», dit « de Bologne» du 31 mars 2004-

L'accès à la formation initiale n'est ni régie par un concours, ni par l'introduction d'un dossier personnel. L'obtention du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur permet d'entamer les études de bachelier Agrégé de l'Enseignement Secondaire Inférieur.

La formation est organisée en un cycle de 3 ans de type bachelier professionnalisant. La formation est caractérisée par une articulation théorie-pratique et ce, dès la première année : il existe une interaction progressive et permanente entre les savoirs académiques, les compétences didactiques et pédagogiques et la pratique professionnelle encadrée avec le « public cible », à savoir les élèves de 12 à 15 ans et les enseignants de terrain.

La formation repose sur l'acquisition de 13 compétences.

- Mobiliser des connaissances en sciences humaines pour une juste interprétation des situations vécues en classe et autour de la classe ainsi que pour une meilleure adaptation aux publics scolaires.
- Entretenir des relations de partenariat efficace avec l'institution, les collègues et les parents d'élèves.
- Etre informé sur son rôle au sein de l'institution scolaire et exercer la profession d'enseignant telle qu'elle est définie dans les textes légaux de référence.
- Maîtriser les savoirs disciplinaires et interdisciplinaires qui justifient l'action pédagogique.
- Maîtriser la didactique disciplinaire qui guide l'action pédagogique.
- Faire preuve d'une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde culturel.
- Développer les compétences relationnelles liées aux exigences de la profession.
- Mesurer les enjeux éthiques liés à sa pratique quotidienne.
- Travailler en équipe au sein de l'école.
- Concevoir des dispositifs d'enseignement, les tester, les évaluer, les réguler.
- Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique passé et à venir.
- Planifier, gérer et évaluer des situations d'apprentissage.
- Porter un regard réflexif sur sa pratique et organiser sa formation continuée.

Ces 13 compétences s'articulent sur six axes distincts et complémentaires :

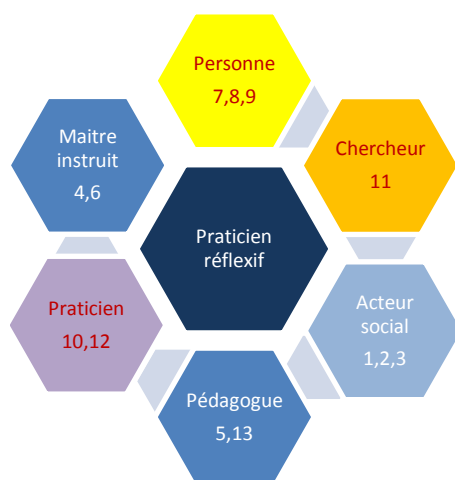


Figure 1: Axes et schéma élaborés d'après les travaux de Léopold Paquay



518300-LLP-2011-IT-COMENIUS-CNW

Les 7 axes de formations sont

- l'appropriation des connaissances socio-culturelles
- l'appropriation des connaissances socio-affectives et relationnelles
- la maîtrise des connaissances disciplinaires et interdisciplinaires
- la maîtrise des connaissances pédagogiques
- l'appropriation d'une démarche scientifique et d'attitudes de recherche
- le savoir-faire
- les activités interdisciplinaires de construction de l'identité professionnelle

La certification est réalisée sur base des évaluations opérées par les formateurs et ce, année par année au cours de sessions d'examens mais aussi en cours d'année pour les stages par exemples. En fin de cycle, un travail de fin d'étude (TFE) est réalisé et défendu par l'étudiant.

B. Points forts et points faibles de l'AESI

L'analyse de l'organisation de la formation initiale des enseignants AESI est issue de deux recherches.

Points forts

- Interaction permanente et progressive entre les savoirs enseignés et la réalité professionnelle (AFP : ateliers de formation professionnelle, stages, MFP : maîtres de formation pratique) ;
- proximité formateurs/étudiants et travail en équipe pluridisciplinaire ;
- accessibilité de la formation à un grand nombre de candidats détenteurs du CESS ou équivalent ;
- reconnaissance d'une identité d'enseignant par l'organisation de cours communs entre les filières et présence d'intitulés identiques dans les grilles de cours.

Points faibles

- difficultés organisationnelles et institutionnelles : recrutement des MFP et observation du MFP dans sa classe, recrutement de formateurs avec expérience dans l'enseignement obligatoire ; recrutement de maîtres de stages ;
- tensions entre formateurs, étudiants et maîtres de stages résultants d'exigences différentes ;
- étudiants trop rapidement considérés dans une posture professionnelle lors des stages alors qu'ils sont toujours en formation ;
- programmes de formation très denses laissant peu de place à la prise de recul de l'étudiant (environ 1/3 de charge de plus que les autres enseignements en HE) ;
- certains nouveaux cours donnés en auditoire (cours A) ne permettent pas facilement l'articulation théorie-pratique ;
- candidats rejoignant la formation avec un faible niveau dans les disciplines élémentaires et des motivations non adaptées aux exigences du métier d'enseignant ;
- l'instauration de crédits résiduels semble compliquer la participation aux cours des étudiants et, loin de faciliter la réussite, ne ferait que postposer l'échec ou l'abandon.

1.2 Formation initiale des enseignants dans les universités: Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS)

Myriam De Kesel et Bernard Tinant, professeurs à l'agrégation en biologie et chimie à l'UCL.



518300-LLP-2011-IT-COMENIUS-CNW

A. Organisation actuelle

Les universités organisent la formation initiale des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) selon les modalités définies par le décret du 8 février 2001. L'AESS comporte au moins 300

heures de cours et stages d'enseignement et en pratique s'étale sur une année académique complète. En référence au décret-missions, il est prévu que les étudiants doivent développer 13 compétences à travers des contenus d'enseignement organisés selon 4 axes : 1) appropriation des connaissances socio-culturelles ; 2) appropriation des connaissances socio-affectives ; 3) appropriation des connaissances pédagogiques assorties d'une démarche scientifique en 2 parties : transposition didactique et formation pédagogique intégrée ; 4) l'articulation théorie-pratique (ou savoir-faire) réalisée lors des stages.

L'AESS présuppose la maîtrise disciplinaire et l'appropriation d'une démarche scientifique acquises lors du Master disciplinaire, ce qui fait la grande différence avec la formation des AESI. L'objectif des 300 heures est de palier à l'absence de toute formation pédagogique et didactique, dimensions totalement absentes du cursus de Master disciplinaire.

Depuis le décret du 31 mars 2004, dit « décret Bologne », la formation pédagogique a été intégrée dans le cursus du Master (finalité didactique). Il y a donc actuellement 2 voies pour obtenir l'AESS : soit le Master à finalité didactique (5 ans) soit le master d'une autre finalité ou un diplôme de second cycle reconnu équivalent et ensuite les 30 crédits AESS soit en pratique 6 ans. Il est à remarquer que la proportion d'étudiants dans l'une ou l'autre voie varie très fortement selon les disciplines mais la plupart des responsables de programmes s'accordent à penser que les masters à finalité didactique ne rencontrent pas le succès espéré en termes de nombre et de qualité des étudiants.

B. Points forts et points faibles de la formation (cfr⁴)

Points faibles

- L'université n'a pas pour objectif de faire des masters professionnalisants alors que le master à finalité didactique devrait l'être.
- Le temps consacré à la formation corrélé au nombre de crédits (30) est largement insuffisant.
- L'articulation des activités et le manque de coordination à l'intérieur des programmes de masters à finalité didactique est très difficile en particulier en ce qui concerne les stages et le mémoire qui se déroulent dans certains cas en parallèle.
- Les étudiants hésitent à choisir la finalité didactique car elle est considérée comme plus lourde et aussi par peur de lacunes disciplinaires en cas d'une (ré)orientation vers le doctorat.
- Le mémoire didactique n'est pas toujours reconnu comme « un vrai mémoire ».
- Il est difficile d'articuler théorie et pratique pour certains cours qui sont donnés en grand auditoire.
- Le public des étudiants de l'AESS post-master est très particulier, très hétérogène. Il comprend pas mal de personnes en reprise d'études et trop souvent ces étudiants manquent de maîtrises disciplinaires entre autre parce que le Master, voire la Licence, date de trop longtemps.

Points forts

- Tant les étudiants de Master que les personnes en reprise d'études peuvent obtenir le diplôme de l'agrégation en 1 an. Pour ces dernières personnes, il y a une certaine souplesse quant à leur diplôme de second cycle leur donnant accès sur acceptation facultaire d'un dossier (on voit des ingénieurs civils débiter l'agrégation en physique ou des diplômés vétérinaires s'engager dans l'AESS en biologie par exemple).
- Certaines universités ont profité de la liberté laissée dans les programmes pour proposer des formules majeure/mineure (majeure dans la même discipline que le master, mineure dans une discipline voisine ou d'intérêt particulier pour l'étudiant). Cette ouverture a été réalisée pour prendre en compte la réalité de terrain, à savoir que beaucoup d'enseignants en sciences



518300-LLP-2011-IT-COMENIUS-CNW

sont amenés à enseigner les 3 matières : biologie, chimie et physique même parfois au troisième degré.

- Différentes collaborations entre les acteurs concernés (enseignants de terrain chevronnés, inspecteurs, conseillers pédagogiques, etc.) ont pu être instaurées à l'occasion de la réforme de Bologne.
- Le public de l'AESS est devenu très diversifié : des étudiants en Master côtoient des personnes plus mûres en reprise d'études après parfois 15 ans dans une profession du secteur privé ; leurs formations de second cycle sont variées : chimistes, biologistes interagissent avec des bio-ingénieurs, des diplômés en science biomédicale ou en pharmacie par exemple. Cela est une grande richesse, comme dit précédemment, mais est aussi source de difficultés liées justement à l'hétérogénéité du groupe.

A l'UCL, la formation initiale des enseignants du secondaire vise spécifiquement la formation pédagogique et didactique du futur professeur de l'enseignement secondaire supérieur

Le contenu de cette formation qui est strictement défini par décret, comprend cours théoriques, conférences, séminaires et stages pratiques.

Au travers de ces activités, le programme d'agrégation à l'UCL vise l'acquisition des compétences suivantes :

- Comprendre et analyser l'institution scolaire, son cadre et ses acteurs
- Concevoir, structurer, planifier, gérer et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage
- Réfléchir sur les pratiques d'enseignement et leur contexte

Comment développer une véritable attitude réflexive sur sa pratique dans un contexte et avec un public particulier? Comment fonder cette réflexion sur des critères didactiques et éthiques ainsi que sur des références aux recherches à l'éducation?

A l'UCL, les étudiants qui sont admis à l'agrégation en biologie ou en chimie sont d'emblée formés à la didactique de ces deux disciplines (cours de didactique des Sciences Naturelles) et choisissent d'être instruits à une troisième (beaucoup choisissent la physique afin d'être mieux armés pour l'enseignement de ces trois disciplines). L'évaluation des stages qu'ils réalisent est fondée sur quatre dimensions : la maîtrise du contenu disciplinaire à enseigner et de la langue française ; les compétences didactiques en relation avec les disciplines enseignées ; les compétences pédagogiques et les compétences métacognitives.

C'est au travers des cours de didactique et épistémologie des sciences ainsi qu'au travers des séminaires d'intégration des stages qu'ils y sont préparés.

1.3 Pistes d'amélioration envisagées: une formation initiale commune et professionnalisante axée sur les volets scientifique, pédagogique et didactique.

Il semblerait utile que tous les professeurs amenés à enseigner les sciences dans le secondaire, de la première à la sixième, aient la même formation. Ceci impliquerait une formation initiale commune durant les trois premières années (baccalauréat disciplinaire) axée sur l'apprentissage d'une science majeure et d'autres mineures. Les deux années de masters ou une seule année (?) seraient axées sur les aspects didactiques et pédagogiques de la formation (avec des variantes selon le public auquel l'étudiant préférerait enseigner). Ceci permettrait aux AESI actuels de mieux maîtriser les disciplines à enseigner et aux masters actuels d'être mieux formés en didactique et pédagogie.



518300-LLP-2011-IT-COMENIUS-CNW

2. Formation continuée des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles

Jean-Luc Pieczynski : conseiller pédagogique au SeGEC

Chaque école d'enseignement secondaire en FWB est affiliée à un réseau. On distingue quatre réseaux : celui organisé par la FWB, celui des provinces et communes, le libre confessionnel (principalement l'enseignement catholique : SeGEC) et le libre non confessionnel. Chaque réseau a un fonctionnement propre mais est subventionné par la FWB, à condition qu'il respecte une série d'injonctions.

L'enseignant, pour se former en cours de carrière, peut :

- Suivre des formations (<http://enseignement.be/index.php?page=25544&navi=3016>). Tout membre du personnel doit suivre chaque année trois jours de formation, répartis en une journée organisée par un organisme d'intérêt public, l'IFC (Institut de Formation en cours de Carrière), deux journées organisées par le réseau et/ou l'école. L'enseignant peut choisir les thèmes de ses formations dans un catalogue. Son choix doit être validé par le directeur de l'école. Celui-ci vérifie que la formation est en adéquation avec le plan de formation de l'établissement scolaire.
- Demander un accompagnement. Des conseillers pédagogiques peuvent intervenir en école. Alors qu'une formation propose l'appropriation d'un outil, d'un modèle didactique, d'acquis disciplinaires, l'accompagnement est plutôt une co-construction où les enseignants et le conseiller pédagogique œuvrent ensemble pour initier un changement. La demande peut être introduite par une équipe d'enseignants, une direction, ou être imposé suite à une inspection. Une attention particulière est ici portée aux nouveaux enseignants. Plusieurs organisations les guident lors de leur installation dans le métier.
- Participer à des groupes de travail. A l'initiative d'Universités, de Hautes-Ecoles voire de particuliers, des professeurs se réunissent autour d'un thème prédéterminé pour échanger sur leurs pratiques professionnelles.
- Participer à des séances de coaching. Les Universités organisent des séances d'actualisation de connaissances.
- Collaborer avec des Centres de Technologie Avancée. Ces centres proposent aux écoles de former les professeurs et les élèves à l'emploi de matériels (industriels par exemple) trop coûteux pour être achetés par une école.
- Consulter Internet. Les agrégations et des associations de professeurs travaillent à construire des séquences de cours innovantes, des animations informatiques, des expériences spectaculaires, et regroupent leurs informations sur des sites connus des enseignants.

References

- [1] Devenir enseignant, Ministère de la communauté française, enseignement.be.
- [2] Décret 109 (2000-2001) définissant la formation initiale des instituteurs et régents, <http://www.pfwb.be/le-travail-du-parlement/doc-et-pub/documents-parlementaires-et-decrets/documents/000306662>
- [3] Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités. http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=28769&referant=l01
- [4] Etude commanditée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (mars 2011-février 2012) « Evaluation qualitative, participative et prospective de la formation initiale des enseignants en fédération Wallonie-Bruxelles » capp.fsagx.ac.be/evaluation-qualitative-2012-FWB.pdf
- [5] La formation initiale des enseignants en question, une perspective internationale, Actes de l'Université d'été du CIFEN, Puzzle, bulletin n°32, janvier 2013, Université de Liège.
- [6] Décret du Moniteur belge définissant la formation initiale des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur, D. 08-02-2001 M.B. 22-02-2001, modification : D. 20-12-01 (M.B. 31-01-02) : www.galilex.cfwb.be/document/pdf/25595_000.pdf
- [7] Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités : http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=28769&referant=l01
- [8] De Kesel, M., Hautier, P. Vander Borght, C. & Tinant, B. (2008). « Formation des enseignants et promotion des sciences intégrées dans une même activité ». In Le défi de la qualité dans l'enseignement supérieur: vers un changement de paradigme. Actes du 25e Congrès de l'Association Internationale de Pédagogie Universitaire. (AIPU), Montpellier, du 19 au 22 mai 2008, 10 p.